

DÉCISION 151/ 2020

RELATIVE A LA SUBVENTION A DESTINATION DE L'ASSOCIATION GRAOULAB POUR LA REPARATION DE LA DECOUPEUSE LASER UTILISEE POUR LA FABRICATION DE VISIERES DE PROTECTION.

Nous soussigné, Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la demande de subvention de l'association "Graoulab" pour le remplacement d'urgence des pièces défectueuses de la découpeuse laser, actuellement utilisée pour la fabrication de visières de protection pour faire face à la crise sanitaire du COVID19.

CONSIDERANT, le Graoulab, comme un Fab Lab constitué notamment d'enseignants et d'étudiants particulièrement impliqués dans les projets pédagogiques avec le département GMP de l'IUT de Metz.

CONSIDERANT que cette subvention permettra de financer les pièces nécessaires à la réparation de la découpeuse laser

CONSIDERANT l'utilisation de cet outil comme prioritaire pour la production de visières de sécurité à destination du personnel hospitalier du territoire.

CONSIDERANT cette action comme une nouvelle démonstration de la mobilisation des compétences scientifiques et technologiques des composantes messines pour répondre aux enjeux du territoire.

DÉCIDONS :

D'octroyer une subvention de 1 600 euros à l'association GRAOULAB pour la fabrication de visières de protection permettant de répondre aux besoins des hôpitaux du territoire.

Fait à Metz, le

14 MAI 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20200514-Decis151-2020-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2020

Transmis au contrôle de légalité



Le Président

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz
1^{er} Vice-Président de la Région Grand Est